

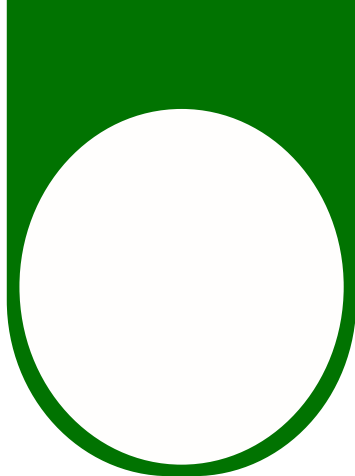


SCOOP DE L'AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Bulletin : Trimestriel

Édition : n°3, 2026





Sommaire

1- ÉDITORIAL

2- ZOOM SUR LES ACTIVITES

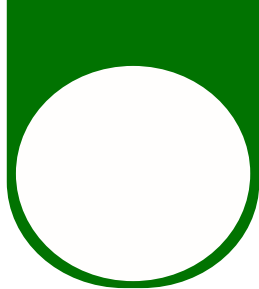
- Nouvelle page pour l'ABE : un nouveau Directeur général
- COP17 de la CNULCD : l'ABE renforce la présence du Bénin dans les échanges internationaux sur la restauration des terres

3 - DOSSIER SPECIAL « *Les forêts galeries : écosystèmes essentiels à l'équilibre écologique du Nord Bénin* »

4- AGENDA & ANNONCES

5- COIN ECOCITOYEN





1 - Éditorial

Chers lecteurs,



La protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable constituent des enjeux majeurs pour notre pays. Face aux pressions croissantes exercées sur les ressources naturelles, aux risques de pollution et aux effets du changement climatique, l'action publique environnementale doit se poursuivre avec détermination, efficacité et responsabilité.

C'est dans cette dynamique que l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) poursuit sa mission de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des populations. Ma prise de fonction à la tête de cette institution, le 4 septembre 2026, s'inscrit dans une volonté de consolider les acquis, de renforcer les capacités d'intervention de l'Agence et de promouvoir une gouvernance environnementale toujours plus performante, au service des populations et des générations futures.

Ce troisième numéro de notre bulletin illustre, à travers les activités présentées, l'engagement de l'ABE en matière de contrôle environnemental, de renforcement des capacités et de préservation de la biodiversité. Ces actions témoignent de notre volonté de mieux prévenir les risques environnementaux et de promouvoir des comportements responsables.

Au-delà de ces réalisations, notre ambition est de faire de l'ABE une institution toujours plus visible, moderne et efficace, capable de répondre aux défis environnementaux actuels. Cela passe notamment par l'amélioration de nos procédures, la transformation numérique de nos services, le renforcement de la communication environnementale et une collaboration accrue avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les communautés.

Je voudrais saluer l'engagement et le professionnalisme du personnel de l'ABE, ainsi que l'accompagnement de nos partenaires et de tous les acteurs qui contribuent, à nos côtés, à la préservation de notre patrimoine naturel.

Ensemble, faisons de la protection de l'environnement une responsabilité partagée et un levier de développement durable.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Dr Jean Coba DOSSOUMOU

Directeur général de l'Agence béninoise pour l'Environnement



2 - Zoom sur les activités

👉 Nouvelle page pour l'ABE : un nouveau Directeur général



L'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a connu un changement à sa tête à la suite de la nomination, en Conseil des Ministres du mercredi 2 septembre 2026, d'un nouveau Directeur général. La cérémonie de passation de charges entre le Directeur général sortant, Dr François-Corneille KEDOWIDE, et le Directeur général entrant, Dr Jean Coba DOSSOUMOU, s'est tenue le vendredi 4 septembre 2026 à l'ABE, en présence du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, du Secrétaire général du Ministère ainsi que de quelques membres du

Cabinet du Ministre.

La cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère à la fois conviviale et empreinte d'émotion. Elle a été l'occasion pour le Directeur général sortant de revenir sur les principales réalisations enregistrées et les défis relevés au cours de son mandat à la tête de l'ABE depuis mars 2018. Après plus de huit années consacrées au développement et au renforcement de l'Agence, le Dr François-Corneille KEDOWIDE a exprimé sa satisfaction d'avoir contribué à laisser une institution davantage outillée, dynamique et engagée dans l'accomplissement de ses missions.

Au moment de passer le flambeau, le Directeur général sortant a réaffirmé sa disponibilité à accompagner, au besoin, son successeur dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités. Ce geste traduit sa volonté de préserver la continuité de l'action et de contribuer au renforcement des acquis de l'Agence.

Prenant la parole, le nouveau Directeur général, Dr Jean Coba DOSSOUMOU, a exprimé sa gratitude au Chef de l'État et au Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, pour la confiance placée en lui. Il a également sollicité l'engagement et l'accompagnement de l'ensemble du personnel de l'ABE afin de relever, collectivement, les défis qui se présentent à l'Agence et de faire davantage rayonner « notre maison commune ».

Dans cette dynamique, le nouveau Directeur général a présenté trois axes prioritaires qui guideront son action à la tête de l'ABE :

- la certification ISO des procédures de l'ABE ;
- la digitalisation de l'ensemble des procédures existantes ;
- la restauration de toutes les compétences de l'ABE.

Ces orientations traduisent la volonté de la nouvelle direction de renforcer la performance, la modernisation et l'efficacité de l'Agence, tout en valorisant davantage son expertise et ses compétences.

La cérémonie a pris fin avec l'intervention du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable. Dans son adresse, il a rendu un vibrant hommage au Directeur général



sortant pour les services rendus à l'Agence et salué les efforts accomplis au cours de son mandat. Il a ensuite encouragé le nouveau Directeur général à faire face, avec détermination, aux défis qui l'attendent, au regard des exigences et des ambitions du Gouvernement en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Avec cette passation de charges, l'ABE ouvre ainsi une nouvelle étape de son histoire, placée sous le signe de la continuité, de la modernisation et du renforcement de ses capacités, au service d'une gouvernance environnementale toujours plus efficace.

👉 **COP17 de la CNULCD : l'ABE renforce la présence du Bénin dans les échanges internationaux sur la restauration des terres**

Du 17 au 28 août 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a participé à la 17^e Conférence des Parties (COP17) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), tenue à Oulan- Bator, en Mongolie, sous le thème « Restaurer les terres. Restaurer l'espoir ». La rencontre a réuni des délégations de 179 pays autour des enjeux liés à la dégradation des terres, à la désertification et à la sécheresse.

La participation de l'ABE a permis au Bénin de suivre les négociations sur des questions majeures telles que le financement de la restauration des terres, la résilience à la sécheresse, la gestion des parcours pastoraux, le suivi de la dégradation des terres et les synergies entre les Conventions de Rio. L'Agence a également pris part à plusieurs événements parallèles consacrés notamment au pastoralisme, à la résilience à la sécheresse, à la restauration des paysages et au rôle des femmes dans la gestion durable des terres. La délégation béninoise s'est particulièrement illustrée par une participation active aux échanges. Le Directeur général de l'ABE a notamment assuré l'ouverture d'un événement parallèle consacré au lien entre paix, gouvernance et climat dans les pâturages et systèmes pastoraux. Le Point focal national a, pour sa part, présenté les résultats des travaux réalisés avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), ainsi que les besoins de financement du Bénin. Cette participation a contribué à renforcer la visibilité du pays et de l'ABE dans les discussions internationales.

La COP17 a également offert à l'ABE l'occasion d'explorer de nouvelles perspectives de partenariat et de mobilisation de ressources. Des échanges avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel ont notamment porté sur l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'Observatoire de l'Environnement du Bénin, à travers la structuration des données et indicateurs environnementaux, l'identification de partenaires et de financements, ainsi que la préparation de projets bancables.



En marge de la conférence, le Bénin a également participé au lancement, par la Côte d'Ivoire, de la Coalition africaine contre l'exploitation minière illégale et la dégradation des terres, une initiative qui ouvre des perspectives de coopération entre les États africains en matière de suivi environnemental, de prévention de la dégradation et de restauration des sites affectés.

Au terme de cette mission, l'ABE entend capitaliser sur les acquis de la COP17 à travers le renforcement de la documentation et de la valorisation de ses expériences, le développement des compétences de ses cadres en matière de négociations et de mobilisation des financements



environnementaux, ainsi que la poursuite des échanges avec les partenaires techniques et financiers.

A travers cette participation, l'ABE réaffirme son engagement à contribuer aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre la désertification, de restauration des terres et de renforcement de la résilience face aux changements environnementaux.

Évaluation environnementale et sociale

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) : une progression encore plus remarquable des dossiers examinés

Au troisième trimestre 2026, l'ABE a examiné, en atelier, quatre-vingt-dix-sept (97) rapports d'étude d'impact environnemental et social. A l'issue des travaux, tous ces rapports ont reçu un avis favorable des commissions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors des ateliers de validation.

Le nombre de rapports d'EIES validés s'établit à 197 au terme des neuf premiers mois de l'année 2026. Par ailleurs, 52 visites de sites d'implantation de projets ont été réalisées afin d'évaluer les conditions réelles de leur mise en œuvre.

En matière de conformité environnementale, cinquante-deux (52) projets ont obtenu leur Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) au cours du trimestre, document requis pour l'obtention de l'autorisation de démarrage des travaux. A ces projets s'ajoutent six (06) unités ou projets ayant fait l'objet d'un audit environnemental et social de mise en conformité et ayant également obtenu leur CCES.

Ces résultats illustrent les efforts déployés par l'ABE dans l'évaluation environnementale et sociale des projets de développement. Ils traduisent également sa volonté de veiller à l'intégration effective des exigences environnementales et sociales dès la conception des projets et tout au long de leur mise en œuvre.

Audits environnementaux et sociaux & Plans de Gestion Environnementale et Sociale : des actions renforcées pour un meilleur suivi environnemental des projets

Au cours de ce troisième trimestre, vingt (20) unités ont été auditées. Il s'agissait d'audits environnementaux et sociaux de mise en conformité et des audits environnementaux et sociaux externes. Les unités auditées interviennent dans :

- la manutention portuaire,
- la fabrication de ciment,
- la fabrication de provende,
- la valorisation des déchets,
- le stockage et la distribution de produits pétroliers,
- la fabrication de préfabriqués et de BTP,
- le dragage de sable ;



- un laboratoire vétérinaire,
- des centres de santé.

De plus, quarante-deux (42) unités ont été suivies dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours des audits préalablement effectués dans ces différentes unités. Globalement, une bonne pratique est constatée et nécessite d'être encouragée. Il s'agit par exemple de l'intégration, aux établissements recevant du public, de rampes d'accès facilitant l'accès et le déplacement des personnes handicapées.

En complément de ces actions, trente (30) projets et structures ont fait l'objet de suivi de la mise en œuvre de leur Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). La mise en œuvre effective des PGES contribue à prévenir et à atténuer les impacts négatifs des projets, ce qui garantit leur conformité aux exigences environnementales et sociales.

Ces missions permettent à l'ABE de s'assurer de l'application effective, par les promoteurs, des mesures environnementales et sociales prévues sur le terrain.



👉 Inspection environnementale

✦ Produits chimiques dangereux : l'ABE renforce les capacités des inspecteurs de l'environnement

Les 22 et 23 juillet 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a organisé, à son antenne de Parakou, un atelier de formation à l'intention des inspecteurs de la Police environnementale sur la gestion des produits chimiques dangereux et les méthodes d'inspection des sites d'entreposage.



Destiné principalement aux inspecteurs de l'environnement des Directions départementales du Cadre de vie et des Transports, cet atelier a également enregistré la participation de la Brigade de Protection du littoral et des plages (BPLP), chargée de la lutte contre la pollution. La

formation a permis aux participants de renforcer leurs compétences en matière de classification, d'étiquetage et de stockage sécurisé des produits chimiques dangereux, de mieux appréhender le cadre réglementaire en vigueur au Bénin et de se familiariser avec les techniques et outils d'inspection des sites d'entreposage. Des travaux pratiques, organisés autour d'un scénario fictif d'inspection d'un dépôt de produits chimiques, ont complété les enseignements théoriques et favorisé l'application des méthodes présentées

Au terme de l'atelier, les participants ont notamment préconisé un renforcement de la collaboration entre les structures compétentes, en vue d'assurer une meilleure coordination des contrôles et de prévenir plus efficacement les risques liés à l'entreposage des produits chimiques dangereux. Cette initiative participe ainsi au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de l'inspection



environnementale et à l'amélioration des mesures de prévention des risques pour les populations et l'environnement.

✦ Urgences environnementales

Au cours du trimestre, l'ABE est intervenue dans la gestion de deux urgences environnementales consécutives à des accidents impliquant des camions-citernes et ayant entraîné des déversements accidentels de gasoil dans les communes de Savalou et de Dassa-Zoumè.

Ces incidents ont occasionné le déversement d'importantes quantités de gasoil dans la nature, faisant peser des risques sur les sols, les cultures, les eaux de surface et les nappes souterraines, tant au niveau des sites concernés que dans les zones environnantes.

Face à la récurrence de ce type d'incidents, l'ABE appelle les conducteurs de camions citernes à une vigilance accrue sur les routes et exhorte les promoteurs de ces véhicules à renforcer leur responsabilité en matière de prévention des risques environnementaux.



Dégâts causés dans un champ de maïs à 200 mètres du site de déversement de gasoil



Dégâts causés dans un jardin à 200 mètres du site de déversement

✦ Parakou : l'ABE et ses partenaires face aux actes d'incivisme liés à l'assainissement

Au cours du troisième trimestre 2026, l'ABE a accordé une attention particulière aux plaintes relatives aux actes d'incivisme constatés dans la ville de Parakou, notamment les raccordements anarchiques des eaux usées domestiques aux ouvrages publics d'assainissement.

En effet, plusieurs ménages perforent les caniveaux publics pour y déverser leurs eaux usées grises et vannes, parfois chargées de déchets solides. Ces pratiques, également observées sur des ouvrages récemment réalisés, entraînent des nuisances olfactives, l'obstruction des caniveaux et la stagnation des eaux usées et des déchets, avec des conséquences néfastes sur le cadre de vie des populations.



Raccordement direct et irrégulier à des caniveaux publics des conduites d'évacuation des eaux usées domestiques.

Face à cette situation, une descente conjointe de l'ABE et des structures déconcentrées concernées, notamment la mairie, la SGDS (Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité), la DDCVT



(Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports) et la police, a été effectuée le 7 août 2026. Cette opération a permis de verbaliser certains ménages concernés et de conduire des chefs de ménage dans les commissariats. Elle a également été l'occasion de sensibiliser les populations sur les conséquences de ces comportements et la nécessité d'adopter des pratiques responsables en matière d'assainissement.

A travers cette action, l'ABE et ses partenaires réaffirment leur engagement à lutter contre les atteintes au cadre de vie et à promouvoir un environnement sain dans la ville de Parakou.

3 - Dossier spécial

Les forêts galeries du Nord Bénin constituent des écosystèmes essentiels à la préservation de la biodiversité et à l'équilibre écologique. Cependant, elles sont de plus en plus exposées aux effets de la pollution environnementale et du changement climatique, qui fragilisent leur fonctionnement et menacent les espèces qu'elles abritent. Pour mieux comprendre ces enjeux, nous avons rencontré un spécialiste afin d'échanger sur l'état de ces écosystèmes, les principales menaces qui pèsent sur leur biodiversité et les stratégies à privilégier pour assurer leur conservation et leur restauration.

1. Bonjour cher invité, pouvez-vous vous faire connaître à nos lecteurs ?



Je suis Towanou HOUETCHEGNON, Enseignant-Chercheur à la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou, Maître de Conférences en Foresterie et Gestion de l'Environnement (CAMES), membre du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Forestières de l'Université de Parakou et Chef du Département Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles (CD AGRN).

2. Pour commencer, qu'entend-on exactement par « forêt galerie » et quelles sont ses principales caractéristiques écologiques ?

Une forêt galerie est une bande forestière étroite située le long d'une rivière, d'un petit fleuve ou d'une zone humide, au milieu d'un paysage ouvert comme la savane. Sa canopée jointive forme un tunnel ombragé au-dessus de l'eau. Grâce à leur accès permanent à l'eau, les arbres conservent leur verdure pendant la saison sèche. Ces formations accueillent la faune, protègent les berges contre l'érosion et constituent des corridors facilitant les déplacements des animaux en sécurité.

3. Pourquoi sont-elles importantes pour l'environnement et les populations du Nord Bénin ?

Dans la région du **Nord Bénin**, caractérisée par un climat sec et des savanes, les **forêts galeries** jouent un rôle écologique et socio-économique vital. Elles agissent comme de véritables oasis de biodiversité et de résilience face au changement climatique.

Sur le plan environnemental, les forêts galeries constituent des refuges de biodiversité et des corridors écologiques reliant notamment les parcs de la Pendjari et du W aux complexes forestiers environnants, comme l'Alibori supérieur. Leurs racines stabilisent les berges, limitent l'érosion et



contribuent à filtrer les sédiments et les polluants. Elles régulent le microclimat, limitent l'évaporation et stockent du carbone.

Pour les populations, elles contribuent à la disponibilité de l'eau pour les ménages et le bétail ainsi qu'à la protection des cultures et à la fertilité des sols riverains. Elles fournissent également des plantes médicinales, du bois-énergie et d'autres ressources. Enfin, certaines possèdent une importance culturelle, culturelle et spirituelle : les interdits coutumiers associés aux sites sacrés ont historiquement favorisé la préservation d'espèces menacées.

4. Quelle richesse en biodiversité ces formations végétales abritent-elles ? Existe-t-il des espèces particulièrement emblématiques ou menacées qui y sont associées ?

Malgré leur faible superficie, les forêts galeries du Nord Bénin abritent une grande diversité biologique au milieu des savanes. Leur flore comprend notamment le *Khaya senegalensis* (acajou du Sénégal), le *Khaya grandifoliola*, le *Milicia excelsa* (iroko) et l'*Azelia africana*. Certaines zones de la chaîne de l'Atacora abritent aussi des plantes endémiques rares, comme le *Thunbergia atacorensis*. Les inventaires botaniques de la densité révèlent souvent une richesse spécifique (allant de 77 à 90 espèces par site), contrastant fortement avec les savanes environnantes.

Ces milieux accueillent également une avifaune diversifiée, des mammifères, des reptiles et des amphibiens. Plusieurs espèces végétales sont menacées par l'exploitation du bois et les pressions exercées sur leurs habitats. Il s'agit notamment de :

- *Pterocarpus erinaceus* (vène), arbre précieux classé comme espèce en danger à cause de la coupe illégale pour son bois rouge et de la pression du pastoralisme,
- *Azelia africana* (lingué), très recherché pour la pharmacopée et la menuiserie, vulnérable dans les zones non protégées,
- et du *Khaya senegalensis* (acajou du Sénégal), fortement exploité pour son bois et ses propriétés médicinales.

Parmi les espèces animales emblématiques figurent :

- l'éléphant d'Afrique (***Loxodonta africana***), qui fréquente les forêts galeries pour trouver de l'eau et de l'ombre malgré la menace du braconnage ;
- le guépard d'Afrique du Nord-Ouest (***Acinonyx jubatus***), présent dans le complexe W-Arly-Pendjari, il utilise les corridors boisés et les savanes riveraines pour chasser ;
- et le guêpier à gorges rouges (***Merops bullocki***), cet oiseau coloré est particulièrement indicateur et inféodé aux rives sableuses des galeries forestières de la zone soudanienne.

5. Au-delà de la biodiversité, quel rôle les forêts galeries jouent-elles dans la protection des cours d'eau et le maintien des ressources en eau ?

Les forêts galeries constituent une infrastructure naturelle de protection du réseau hydrographique du Nord Bénin, notamment du fleuve Niger et des rivières Pendjari, Mékrou et Alibori. Leurs racines stabilisent les berges, limitent les effondrements et réduisent l'ensablement des rivières. La



végétation ralentit le ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau, contribuant ainsi à atténuer les crues et les inondations.

L'eau stockée dans les sols et les nappes superficielles peut être progressivement restituée aux cours d'eau pendant la saison sèche. Par ailleurs, les forêts galeries filtrent une partie des sédiments, des nutriments excédentaires et des produits chimiques. Leur ombrage limite l'évaporation directe et maintient une température favorable à l'équilibre des milieux aquatiques.

6. Quelles sont les principales pressions exercées sur les forêts galeries du Nord Bénin ?

Les principales pressions sont liées aux activités humaines et à la dégradation des milieux. L'agriculture extensive et la culture itinérante sur brûlis empiètent sur les berges et les lits mineurs des cours d'eau. Les feux de brousse tardifs détruisent les jeunes pousses et compromettent la régénération naturelle.

Le surpâturage et la transhumance provoquent le piétinement des sols et la destruction du couvert végétal. Les coupes de bois et la production de charbon réduisent les populations d'espèces ligneuses précieuses. À cela s'ajoutent l'érosion hydrique, l'envasement des cours d'eau et la pression démographique, qui accroît les besoins en terres et en ressources naturelles.

7. Quelle place occupent les différentes formes de pollution environnementale : déchets, produits chimiques, activités agricoles, rejets domestiques ou autres sources de pollution ?

Les activités agricoles et l'utilisation de produits chimiques constituent une pression majeure, notamment en raison de la culture intensive du coton et du maraîchage. Les engrais entraînent des apports de nitrates dans les cours d'eau et les nappes phréatiques, favorisant l'eutrophisation. Les pesticides, y compris certains intrants obsolètes ou introduits illégalement, contaminent les sols, les cultures vivrières et la biodiversité. La réponse évoque une dégradation de plus de 60 % des terres cultivables associée à ces impacts.

Les rejets domestiques et les eaux usées, favorisés par l'insuffisance des infrastructures d'assainissement, provoquent une pollution organique et bactériologique. L'absence de collecte efficace favorise également l'accumulation de déchets plastiques comme dans tout le reste du pays et de déchets issus des activités agroalimentaires.

D'autres sources s'ajoutent à ces pressions : les déjections animales polluent les points d'eau, tandis que l'exploitation minière artisanale clandestine, notamment dans l'Atacora et l'Alibori, peut entraîner des rejets de sédiments et de métaux lourds dans les cours d'eau.

8. Concrètement, quels effets ces différentes formes de pollution peuvent-elles avoir sur la végétation, la faune, les sols et la qualité de l'eau ?

Sur la végétation, les pesticides et herbicides perturbent la photosynthèse, provoquent le dessèchement ou la chute précoce des feuilles et compromettent la fertilité des graines. Les apports



excessifs d'azote et de phosphore favorisent également les espèces envahissantes au détriment des espèces indigènes.

Sur la faune, l'ingestion d'eau ou de plantes contaminées provoque des empoisonnements massifs chez les animaux et l'accumulation de toxines dans la chaîne alimentaire. L'eutrophisation réduit l'oxygène disponible dans l'eau et peut asphyxier les poissons et les amphibiens. La pollution pousse les animaux à quitter les corridors forestiers et les expose davantage au braconnage.

Les contaminants chimiques et plastiques altèrent les sols, affectent les micro-organismes, les champignons et les vers de terre, et réduisent la porosité des sols lorsqu'ils s'ajoutent au piétinement du bétail. Enfin, les nitrates, les pesticides, les métaux lourds et les bactéries provenant notamment des déjections animales dégradent la qualité de l'eau et peuvent compromettre son utilisation par les populations et la faune.

9. À ces pressions s'ajoute le changement climatique. Quels changements observez-vous ou quels effets peut-on déjà redouter sur les forêts galeries du Nord Bénin ?

Les scientifiques et les observateurs sur le terrain redoutent ou constatent déjà plusieurs modifications majeures sur ces écosystèmes.

Le changement climatique perturbe le régime hydrologique : les saisons des pluies plus courtes et les sécheresses prolongées favorisent l'assèchement précoce des cours d'eau et soumettent les arbres à un stress hydrique. Les fortes chaleurs entraînent des dysfonctionnements dans la circulation de l'eau au sein des arbres, provoquant le dépérissement des cimes et leur mort précoce.

La régénération d'espèces importantes, comme l'acajou du Sénégal et l'iroko, devient plus difficile. L'éclaircissement du couvert favorise la savanisation progressive des forêts galeries. L'assèchement de la végétation augmente également le risque de pénétration des feux de brousse dans ces formations.

Par ailleurs, les averses violentes sur des sols fragilisés accélèrent l'érosion des berges et l'envasement des cours d'eau. La hausse des températures et l'affaiblissement des arbres favorisent enfin les attaques de ravageurs et de champignons pathogènes.

10. Face à ces menaces, quelles stratégies de conservation et de restauration pourraient être mises en œuvre pour préserver durablement ces écosystèmes ?

Face aux menaces pesant sur les forêts galeries au Nord du Bénin, la mise en œuvre d'une approche combinant la Restauration des Paysages Forestiers (RPF), la co-gestion locale et la protection des bassins versants est essentielle pour préserver durablement ces écosystèmes.

Les stratégies de conservation des forêts galeries reposent sur la **gestion participative des berges** avec les populations riveraines, la **réglementation du pâturage** pour limiter la dégradation de la végétation et la **valorisation des traditions** liées aux **forêts sacrées** en vue de renforcer la protection des espaces naturels.

Les stratégies de restauration des forêts galeries nécessitent le reboisement avec des essences autochtones adaptées, la création de couloirs écologiques pour reconnecter les fragments forestiers



isolés (comme dans les bassins de la Pendjari et de la Mékrou) et la mise en place de dispositifs antiérosifs afin de limiter l'érosion des sols et l'envasement des cours d'eau.

Enfin, la réduction de la consommation de bois-énergie grâce aux **foyers améliorés** et le développement d'**Activités Génératrices de Revenus (AGR)**, telles que l'apiculture, la production durable de karité et le maraîchage, permettraient de réduire la pression sur ces écosystèmes.

11. Comment les savoirs traditionnels peuvent-ils contribuer à la conservation des forêts galeries ?

Les communautés riveraines des forêts galeries au Nord Bénin détiennent des savoirs écologiques traditionnels (SET) cruciaux, transmis de génération en génération. Face à la dégradation de ces écosystèmes fragiles par l'agriculture, le surpâturage et les changements climatiques, ces connaissances ancestrales offrent des solutions durables et complémentaires aux méthodes scientifiques de conservation.

Les savoirs écologiques traditionnels, transmis de génération en génération, complètent les approches scientifiques de conservation. Les chefs traditionnels et les dignitaires religieux doivent faire respecter des interdits coutumiers limitant la coupe de certaines espèces. Les forêts sacrées bénéficient ainsi de restrictions d'accès qui contribuent à préserver la biodiversité et les fonctions hydrologiques.

Les tradipraticiens connaissent les cycles de reproduction des plantes et peuvent pratiquer des prélèvements sélectifs d'écorces, de racines et de feuilles. Certaines pratiques agroforestières permettent de conserver les arbres en bordure des cours d'eau. Les populations savent également interpréter des signes naturels, tels que le comportement des animaux, la floraison des plantes ou les variations inhabituelles du niveau de l'eau, pour repérer les anomalies écologiques.

Enfin, les règles communautaires contribuent à dissuader le braconnage, les feux tardifs et les coupes illégales. Les connaissances locales facilitent aussi le choix d'essences adaptées au reboisement et la Régénération Naturelle Assistée (RNA), qui consiste à protéger et gérer les repousses spontanées d'arbres.

12. Quelle responsabilité revient aux communes et aux populations riveraines ?

La protection des forêts galeries repose sur une **responsabilité partagée et contractuelle entre les communes et les populations riveraines**.

- **Les communes** assurent la gouvernance locale, adoptent des mesures réglementaires, intègrent les forêts dans les plans de gestion territoriale, soutiennent les actions de reboisement et sensibilisent les populations.
- **Les populations riveraines** participent à la surveillance communautaire, signalent les infractions, prennent part aux activités de restauration et développent des activités économiques alternatives plus durables.

Cette coopération est essentielle pour assurer la gestion durable des ressources naturelles.

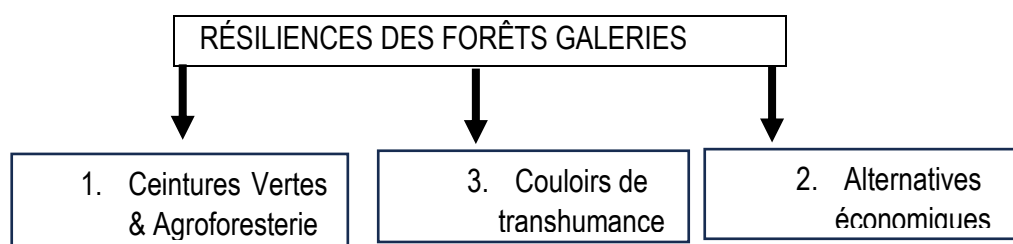


13. De leur côté, quel rôle les structures de l'État, notamment l'ABE, peuvent-elles jouer pour renforcer la préservation de ces écosystèmes ?

L'ABE et les autres structures de l'État disposent de plusieurs leviers d'action pour protéger les forêts galeries. Elles doivent veiller à leur prise en compte dans les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES). L'ABE de concert avec l'Institut Géographique National (IGN) et la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) doit cartographier et délimiter précisément ces écosystèmes, puis de renforcer leur protection juridique, notamment par l'application du Code de l'eau et du Code forestier. Les zones les plus menacées ou les plus riches en biodiversité pourraient bénéficier d'un statut de protection ou d'utilité publique.

L'ABE peut aussi soutenir la gestion communautaire par des **Plans d'Aménagement Participatifs** et des mécanismes de **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE) rémunérant les acteurs locaux engagés dans la restauration et l'entretien des forêts. La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs, la promotion d'activités économiques durables et la coordination entre communes, services forestiers, éco-gardes et ONG complètent ces actions.

14. Quelles sont les trois actions prioritaires pour renforcer la résilience des forêts galeries?



Première action : sécuriser les berges par l'agroforesterie et les ceintures vertes. Il s'agit de créer des zones tampons autour des cours d'eau, en encourageant la plantation d'essences locales utiles, comme le karité et le néré. Ces ceintures végétales protègent les berges contre l'érosion et restaurent la connectivité écologique.

Deuxième action : réguler la transhumance et aménager des infrastructures pastorales. La délimitation de couloirs de passage éloignés des zones vulnérables et l'installation de forages pastoraux en dehors des lits majeurs des fleuves permettraient de réduire le piétinement, le surpâturage et la destruction des jeunes arbres.

Troisième action : développer des filières énergétiques et des revenus alternatifs. L'apiculture, la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et les micro-élevages, notamment pour les femmes riveraines, peuvent procurer des revenus durables. La création de parcelles dédiées au bois de chauffage à l'extérieur des écosystèmes naturels contribuerait également à réduire la coupe dans les forêts galeries.



15. Quel message adresser aux populations, aux décideurs et aux jeunes générations ?

En conclusion, voici les messages essentiels que nous devons porter collectivement pour assurer l'avenir de ces écosystèmes vitaux :

→ Aux populations locales : Gardiennes de la vie

Les forêts galeries sont vos remparts naturels face à l'avancée du désert et au tarissement des cours d'eau. En protégeant la végétation qui borde nos fleuves et rivières, vous sécurisez l'accès à l'eau douce, vous préservez la fertilité de vos sols agricoles et vous maintenez des ressources médicinales indispensables. Abandonner les pratiques de brûlis et respecter les zones tampons le long des rives, c'est garantir la survie et la prospérité de vos propres communautés.

→ Aux décideurs politiques et traditionnels : Garants de l'avenir

La préservation de l'environnement n'est pas une option, c'est une urgence de sécurité nationale. Il est crucial d'intégrer la protection des forêts galeries du Nord-Bénin au cœur des politiques de développement territorial. Cela nécessite l'application rigoureuse des lois forestières, le financement de programmes de restauration écologiques et le soutien concret aux alternatives économiques pour les populations rurales. Votre vision de long terme déterminera la résilience du Bénin face au changement climatique.

→ Aux jeunes générations : Flambeaux du changement

Cette terre et ces cours d'eau sont votre héritage le plus précieux. Ne voyez pas la forêt galerie comme un espace à conquérir, mais comme le poumon vert qui conditionne votre avenir. Appropriiez-vous les savoirs environnementaux, utilisez le pouvoir du numérique et de l'innovation pour sensibiliser, et engagez-vous activement dans les actions de reboisement. Vous avez l'énergie et la créativité nécessaires pour inverser la tendance et réinventer notre relation avec la nature.

Encore une fois merci pour cet interview

4 - AGENDA & ANNONCES

Le dernier trimestre de l'année 2026 annonce des activités importantes que vous allez certainement aimer. On peut citer entre autres la participation au rendez-vous du Secrétariat International Francophone pour l'Évaluation Environnementale (SIFÉE).

Découvrez le reste en nous suivant !

5 - COIN ECOCITOYEN

Place au jeu dans notre Coin écocitoyen !

Apprenons tout en nous amusant à travers ce petit jeu de mots. Reliez chaque définition à la réponse correspondante, puis retrouvez les mots dans la grille ci-dessous. Ils peuvent être dissimulés horizontalement, verticalement ou en diagonale. Entourez chaque mot découvert !



Définitions

- 1- Rejet de substances nocives dans l'eau, l'air ou le sol
- 2- Ensemble de la diversité des espèces vivantes d'un milieu
- 3- Forêt étroite qui borde un cours d'eau en zone de savane : forêt...
- 4- Action de replanter des arbres sur un terrain
- 5- Milieu de vie naturel d'une espèce
- 6- Déchet qui met des siècles à se dégrader
- 7- Grand végétal avec un tronc et des feuilles
- 8- Produit chimique pour tuer les insectes ravageurs dans les champs
- 9- Quand une rivière déborde et recouvre les terres
- 10- Temps qu'il fait en moyenne pendant de nombreuses années

Réponses

1. Arbre
2. Pollution
3. Biodiversité
4. Galerie
5. Reboisement
6. Pesticide
7. Climat
8. Habitat
9. Inondation
10. Plastique

R	E	T	F	I	D	G	H	K	L	M	U	C	W	X	I	K	O	J	B
O	G	A	L	P	E	S	T	I	C	I	D	E	Z	M	L	P	N	F	E
P	T	D	I	S	C	O	M	M	U	N	E	D	X	C	L	E	O	B	S
L	R	A	B	E	T	E	C	E	M	O	B	Y	G	V	I	R	L	I	P
A	E	Q	U	B	I	E	N	Z	U	D	L	I	A	T	C	A	B	O	R
S	T	S	O	U	R	C	E	B	I	F	K	V	L	F	I	S	E	D	I
T	F	I	N	O	N	D	A	T	I	O	N		E	N	R	O	R	I	T
I	E	V	M	E	R	C	I	R	G	E	R	E	R	E	T	N	U	V	P
Q	N	A	N	K	U	T	L	O	B	O	X	E	I	C	A	N	L	E	A
U	P	O	H	F	A	Y	X	F	O	R	C	G	E	D	T	E	E	R	C
E	D	W	E	M	L	V	I	K	F	I	E	D	B	G	I	L	V	S	I
B	G	E	I	J	O	I	E	D	O	U	X	E	N	E	B	I	E	I	F
A	V	L	G	P	O	L	L	U	T	I	O	N	U	C	A	N	H	T	I
M	C	J	O	V	E	N	I	L	C	O	R	D	O	N	H	D	C	E	Q
G	R	E	B	O	I	S	E	M	E	N	T	V	I	V	R	E	C	I	R

Merci d'avoir participé à ce quiz !

6- Mot de clôture

Le quatrième trimestre s'annonce dense, beaucoup d'activité reste encore à faire !

Restez informés pour mieux connaître les actions de l'ABE et devenir, à votre tour, des relais d'information et de sensibilisation dans votre entourage.

7- Rédacteurs

- ♦ Anne-Marie J. AHANDESSI KOGBLEVI, Chef du Service Communication et Appui aux Collectivités Locales (SCACL)
- ♦ Marius Hugues DEGLA, Directeur de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement (DIESE)



8- *Coordination*

Jean Cobra DOSSOUMOU, Directeur Général.

